|  |
| --- |
| *B***Déclaration de candidature**Élection des magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire du 26 avril 2020Formulaire à remplir par chaque candidat-een application de l'article 5 de la loi sur l’organisation judiciaire (E 2 05)Nouvelle candidate ou nouveau candidat: **[ ]** OUI **[ ]** NONNom :       Prénom :      Candidat-e à la charge de :      Juridiction :      Fonction :      Pour les candidatures à un poste de juge titulaire (de carrière) : **[ ]**  pleine charge **[ ]**  demi-charge**Je soussigné-e atteste satisfaire aux conditions d'éligibilité fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables (cf. notice ci-jointe).**J’autorise la chancellerie d'Etat à vérifier les renseignements que j’ai fournis.Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Documents à fournir par tout candidat déjà en fonction :** * Déclaration relative aux liens d'intérêts (article 24 LEDP; A 5 05) : formulaires C1 (*pour tous les juges*) et C2 *(uniquement pour les magistrats titulaires)*
* Le préavis du Conseil supérieur de la magistrature *(sauf pour les juges et juges suppléants de la Cour d'appel du Pouvoir judiciaire)*

**Documents à fournir par tout nouveau candidat :*** Un curriculum vitae
* Déclaration relative aux liens d'intérêts (article 24 LEDP; A 5 05) : formulaires C1 (*pour tous les juges*) et C2 *(uniquement pour les magistrats titulaires)*
* Le préavis du Conseil supérieur de la magistrature *(sauf pour les juges et juges suppléants de la Cour d'appel du Pouvoir judiciaire)*
* Une copie du brevet d’avocat (*sauf pour les juges assesseurs)*
* Tout document attestant que le candidat possède 3 ans au moins de pratique professionnelle utile au poste, stage d’avocat non compris (*sauf pour les juges assesseurs)*
* Tout document attestant que les conditions spécifiques pour certaines fonctions sont remplies
* Un extrait de casier judiciaire
* Un certificat de bonne vie et mœurs
* Un extrait du registre des poursuites
* Une attestation de non-faillite
 |